



Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Periode de référence Date de début

Date de fin

01/01/2019

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

64

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est 100/100

85 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES **FEMMES ET LES HOMMES**

écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence) moins de 30 à 39 40 à 49 50 ans et plus 30 ans ans ouvriers nc nc nc nc employés nc nc nc nc techniciens et agents de maîtrise -2.3% 3.9% nc 1.6%

ingénieurs et cadres

nc

nc

nc

nc

votre résultat final est 0% les femmes et les hommes sont à égalité

votre note obtenue est

40/40

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

taux d'augmentation

femmes hommes

taux de salariés augmentés 10.7% 8.3%

votre résultat en nombre équivalent de salariés* est

écart favorable aux femmes

votre note obtenue est

35/35

votre résultat en pourcentage est de **2.4%**, la note obtenue est de **25/35** cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

- INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

